

Compte-rendu du bureau

du 6 octobre 2016

Publié par extrait en exécution de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

L'an deux mille seize, le 06 octobre, à 18 heures 30, le Bureau de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, dûment convoqué, s'est réuni « Salle 004 - Espace Saint Marc - 5, place du 6 juin 1944 - 45000 ORLEANS ».

Sous la Présidence de M. Charles-Eric LEMAIGNEN,

Date de la convocation du Bureau : 29/09/2016

ETAIENT PRESENTS :

BOU : Mme Nicole WOJCIK
CHANTEAU : M. Jannick VIE
CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : M. Nicolas BONNEAU
CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES
COMBLEUX : Mme Marie-Claire MASSON
MARDIE : M. Christian THOMAS
OLIVET : M. Matthieu SCHLESINGER
ORLEANS : M. Charles-Eric LEMAIGNEN, M. Michel MARTIN, M. Philippe LELOUP, Mme Béatrice BARRUEL
ORMES : M. Alain TOUCHARD
SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jacques MARTINET
SAINT-JEAN-LE-BLANC : M. Christian BOIS
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN
SEMOY : M. Laurent BAUDE

ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :

ORLEANS : M. Olivier CARRE donne pouvoir à M. Charles-Eric LEMAIGNEN, M. Serge GROUARD donne pouvoir à M. Michel MARTIN
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. Bruno MALINVERNO donne pouvoir à M. Jean-Vincent VALLIES
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU donne pouvoir à M. Laurent BAUDE

ETAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :

BOIGNY-SUR-BIONNE : M. Jean-Michel BERNIER
FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Marie-Agnès LINGUET
INGRE : M. Christian DUMAS
MARIGNY-LES-USAGES : M. Eric ARCHENAULT
ORLEANS : Mme Muriel SAUVEGRAIN, M. François LAGARDE
SAINT-CYR-EN-VAL : M. Christian BRAUX
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : M. Patrick PINAULT
SARAN : Mme Maryvonne HAUTIN

Mme Marie-Claire MASSON remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée 29

Nombre de délégués en exercice 29

Quorum 15

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ORLÉANS VAL DE LOIRE

ESPACE SAINT MARC - 5, PLACE DU 6 JUIN 1944 - CS 95801 - 45058 ORLÉANS CEDEX 1 - Tél. 02 38 78 75 75



TERRITOIRES DURABLES

TD 01) Action foncière – Commune d'Orléans – Cession d'immeuble bâti – 3 impasse du Livouet – Signature d'un acte de vente avec la SCI JOPI

Le bureau :

- a décidé de vendre l'immeuble bâti ayant pour assiette foncière la parcelle cadastrée BZ numéro 330 d'une surface totale de 569 m², sis 3 impasse du Livouet à Orléans, moyennant le prix global de 99 000 €, non assujéti à la TVA et a autorisé Monsieur le Président à signer l'acte de vente correspondant à passer avec la SCI JOPI ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de cette affaire, les émoluments, frais et droits afférents à la rédaction et à la publication de l'acte étant à la charge de l'acquéreur.

VILLE ET HABITAT

Le bureau :

Au titre des 6 logements en PLUS :

- a approuvé l'attribution de 6 agréments PLUS à la SA HLM France Loire dans le cadre de la délégation de compétence pour la construction de 6 logements, situés rue Firmin Chappellier à Boigny-sur-Bionne,

- a approuvé l'attribution d'une subvention de bonification pour la construction d'un logement TII d'un montant de 700 € au titre de l'Etat,

- a approuvé l'attribution d'une subvention forfaitaire PLUS de 10 800 € au titre des crédits communautaires à la SA HLM France Loire pour la construction de 6 logements PLUS, situés rue Firmin Chappellier à Boigny-sur-Bionne,

- a approuvé la convention de cofinancement à passer avec la SA HLM France Loire concernant les 6 logements locatifs sociaux PLUS.

Au titre des 3 logements en PLAI :

- a approuvé l'attribution d'une subvention PLAI de 21 000 € au titre des crédits délégués à la SA HLM France Loire, pour la construction de 3 logements PLAI situés rue Firmin Chappellier à Boigny-sur-Bionne,

- a approuvé l'attribution d'une subvention de bonification pour la construction d'un logement TII d'un montant de 700 € au titre de l'Etat,

- a approuvé l'attribution d'une subvention forfaitaire PLAI de 8100 € au titre des crédits communautaires à la SA HLM France Loire pour la construction de 3 logements PLAI situés rue Firmin Chappellier à Boigny-sur-Bionne,

- a approuvé la convention de cofinancement à passer avec la SA HLM France Loire concernant les 3 logements locatifs sociaux PLAI et a autorisé Monsieur le Président à signer les documents relatifs à l'opération.

VH 03) Habitat-Logement – Commune de Fleury-les-Aubrais (rue Jean Gabin) – Transformation d'agréments PSLA en agréments PLS de 3 logements sociaux individuels – Retrait d'agrément PSLA et octroi d'agréments PLS à la SA HLM ICF Atlantique

Le bureau :

- a approuvé le retrait d'octroi des 3 agréments PSLA délivrés au titre de l'Etat pour la construction par la SA HLM ICF Atlantique, de 3 logements individuels, situés rue Jean Gabin à Fleury-les-Aubrais,

- a approuvé l'octroi de 3 agréments PLS délivrés au titre de l'Etat en remplacement des 3 agréments PSLA, situés rue Jean Gabin à Fleury-les-Aubrais et a autorisé Monsieur le Président à signer les décisions relatives à l'annulation et la transformation de cette opération.



VH 04) Habitat-Logement - Commune de Chécý (8 rue Domrémy) – Construction de 5 logements locatifs sociaux PLUS ANRU - Attribution d'une subvention - Approbation d'une convention à passer avec Les Résidences de l'Orléanais

Le bureau :

- a approuvé l'attribution d'une subvention 9 000 € au titre de la Communauté d'agglomération aux Résidences de l'Orléanais sur une assiette prévisionnelle d'opération de 798 707,18 € TTC pour permettre la construction de 5 logements PLUS ANRU, situés 8 rue Domrémy, à Chécý,
- a approuvé la convention de cofinancement à passer avec Les Résidences de l'Orléanais et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention et les documents relatifs à l'opération.

VH 05) Habitat-Logement - Commune de Saint-Jean-de-Braye – (rue Pierre et Marie Curie) – Acquisition en VEFA de 6 logements sociaux (6 PLUS) - Octroi de 6 agréments PLUS attribution de 2 subventions - Approbation d'une convention à passer avec la SA HLM Nouveau Logis Centre Limousin

Le bureau :

- a approuvé l'attribution de 6 agréments PLUS à la SA HLM Nouveau Logis Centre Limousin dans le cadre de la délégation de compétence pour la construction de 6 logements, situés rue Pierre et Marie Curie à Saint-Jean-de-Braye,
- a approuvé l'attribution d'une subvention de bonification pour la construction de 3 logements TII d'un montant de 2 100 € au titre de l'Etat,
- a approuvé l'attribution d'une subvention forfaitaire PLUS de 10 800 € au titre des crédits communautaires à la SA HLM Nouveau Logis Centre Limousin pour la construction de 6 logements PLUS, situés rue Pierre et Marie Curie à Saint-Jean-de-Braye,
- a approuvé la convention de cofinancement à passer avec la SA HLM Nouveau Logis Centre Limousin concernant les 6 logements locatifs sociaux PLUS et a autorisé Monsieur le Président à signer les documents relatifs à l'opération.

VH 06) Habitat-Logement - Commune de Saran – (Grand place - rue du Bourg) – Acquisition en VEFA de 10 logements sociaux - 6 PLUS et 4 PLAI) - Octroi de 6 agréments PLUS et attribution de 5 subventions - Approbation de 2 conventions à passer avec la SA HLM Nouveau Logis Centre Limousin

Le bureau :

Au titre de 6 logements en PLUS :

- a approuvé l'attribution de 6 agréments PLUS à la SA HLM Nouveau Logis Centre Limousin dans le cadre de la délégation de compétence pour la construction de 6 logements, situés rue du Bourg à Saran,
- a approuvé l'attribution d'une subvention de bonification pour la construction de 4 logements TII d'un montant de 2 800 € au titre de l'Etat,
- a approuvé l'attribution d'une subvention forfaitaire PLUS de 10 800 € au titre des crédits communautaires à la SA HLM Nouveau Logis Centre Limousin pour la construction de 6 logements PLUS, situés rue du Bourg à Saran,
- a approuvé la convention de cofinancement à passer avec la SA HLM Nouveau Logis Centre Limousin concernant les 6 logements locatifs sociaux PLUS.

Au titre de 4 logements en PLAI :

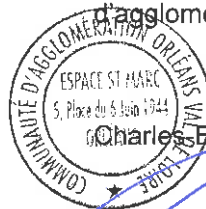
- a approuvé l'attribution d'une subvention de bonification pour la construction de 4 logements TII d'un montant de 2 800 € au titre de l'Etat,



- a approuvé l'attribution d'une subvention PLAI de 28 000 € au titre des crédits délégués à la SA HLM Nouveau Logis Centre Limousin, pour la construction de 4 logements PLAI situés rue du Bourg à Saran,
- a approuvé l'attribution d'une subvention forfaitaire PLAI de 10 800 € au titre des crédits communautaires à la SA HLM Nouveau Logis Centre Limousin pour la construction de 4 logements PLAI situés rue du bourg à Saran,
- a approuvé la convention de cofinancement à passer avec la SA HLM Nouveau Logis Centre Limousin concernant les 4 logements locatifs sociaux PLAI et a autorisé Monsieur le Président à signer les documents relatifs à l'opération.

Fait à Orléans, le **10 OCT. 2016**

Le Président de la Communauté
d'agglomération Orléans Val de Loire



Charles Eric LEMAIGNEN

AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ORLEANS VAL DE LOIRE

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que les délibérations adoptées par le bureau de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil de l'Agglo – Espace Saint Marc – 5 place du 6 juin 1944 à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.